



SIRET : 53880002000017
APE : 8551Z

Carte professionnelle n° : 02901ED0227
N°agrément établissement d'APS (DDCS) : 02911ET0100

Contrat de réservation

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
*Adresse principale: _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. domicile : _____ Mobile : _____
E.mail : _____ Pays : _____
*Adresse de vacances: _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____

(Cochez la case de la prestation désirée)

® Je souhaite réserver une prestation « journée sur l'archipel des Glénan :

(*)Balade Journée en monocoque
Départ de Bénodet bateau partagé

(*)Balade Journée en monocoque
Départ de Bénodet bateau privatisé.

Je souhaite réserver une prestation « Croisière Bretagne Sud 5J »

- (*) Réserveation en bateau partagé 1 personne
- (*) Réserveation en bateau partagé 2 personnes
- (*) Réserveation privatisée de la cabine 1 personne
- (*) Réserveation privatisée du bateau

Je souhaite réserver une prestation « Croisière Découverte 48H »

- (*) Réserveation en bateau partagé 1 personne
- (*) Réserveation en bateau partagé 2 personnes
- (*) Réserveation privatisée de la cabine 1 personne
- (*) Réserveation privatisée du bateau

Je souhaite réserver d'autres prestations»

- Navigation « voile loisir »**(Uniquement en basse saison)
- Ticket unique
- Carnet 10 tickets
- Carnet 20 tickets
- Coaching et mise en main**
- Service Plaisance**
- Aide au matage,dématage et réglage de mât.
- Aide au lustrage de coque
- Déshumidification, nettoyage
- Assistance au carénage

Je verse à titre d'acompte 30% du prix de la prestation soit :.....€

Je réglerai le solde avant l'embarquement soit €

Modalités de paiement

règlement provenant de France : libeller les chèques ou mandats postaux à l'ordre de

Route surface.

Règlement en provenance de l'étranger, par virement bancaire.

Lire et signer les conditions. Retourner 1 exemplaire à l'adresse ci-dessous :

Les conditions générales de vente

Participation aux frais

Le prix des stages comporte la mise à disposition du bateau, Le skipper professionnel Breveté d'Etat et/ou capitaine de marine marchande, le matériel de sécurité, le carburant et l'assurance.

Pour les croisières, le coût comprend les frais de mouillage et de bouche en fonction de l'option choisie.

Réservation : Celle-ci n'est effective qu'après le versement de l'acompte, accompagné du double de votre contrat de réservation.

Annulation

Nota : si par suite d'avarie ou pour toutes autres raisons autres que météorologique l'entreprise annule la croisière, l'acompte serait remboursé dans son intégralité, sans cependant ouvrir des droits à une indemnité. Un accord de report peut être trouvé par les deux parties pour convenir d'une autre date d'exécution de la prestation.

Rétractation et désistement du client : En cas d'empêchement quel qu'en soit la nature, l'intégralité de l'acompte versé à la réservation, ou l'intégralité de la somme versée pour réservation, reste propriété de l'entreprise Route Surface si la rétractation ou le désistement se fait dans un délai de deux mois avant la date prévue de réalisation de la prestation. Un accord de report peut être trouvé par les deux parties pour convenir d'une autre date d'exécution de la prestation. La crise sanitaire « Covid 19 » et ses variants peut entraîner des perturbations dans la date de réalisation de la prestation, cette dernière se verra alors différée et organisée à une autre période. En cas d'impossibilité pour le client de s'organiser pour la reporter il ne pourrait en demander le remboursement qu'à partir de 18 mois depuis la date d'achat si une ordonnance gouvernementale est appliquée en 2021 comme l'ordonnance gouvernementale n°2020-315 du 25 mars 2020 mise en œuvre lors du premier confinement.

Annulation pour raison météo :

En cas d'annulation de la prestation de l'entreprise pour des raisons indépendantes de sa volonté et notamment de la situation météo dégradée qui peut faire courir un risque aux personnes, la prestation est reportée à une date ultérieure en accord avec le client. En cas d'impossibilité d'accord, le délai d'exécution de la prestation ne peut dépasser 72 Heures. Si ce délai est dépassé le client sera rembourser de l'intégralité de la somme versée. Route Surface se réserve la possibilité de modifier le parcours ou le contenu du stage en fonction des conditions météo ou d'éventuelles avaries, sans donner droit à remboursement ou indemnité.

Assurance Notre contrat « Flotte » souscrit à AXA sous le n°10607263204, comporte une responsabilité civile couvrant les garanties suivantes en usage école de croisière, école de voile et balades en mer et une garantie sur les dommages corporels.

Informations.

Dès réception de votre bulletin de réservation, nous vous enverrons tous les renseignements relatifs à votre Prestation.(heure et lieu de rendez-vous, nom du bateau, listing du matériel et des vêtements indispensables, coordonnées téléphonique du skipper...)

Matériel à emporter pour les balades :

Un vêtement étanche haut ou un coupe-vent, une paire de lunette de soleil, de la crème solaire protectrice, une paire de chaussure de sport, un duvet.

Tout votre équipement doit tenir dans un sac souple.

Matériel à emporter les croisières :

Un ciré complet haut et bas, une paire de lunette de soleil, de la crème solaire protectrice, une paire de botte, une paire de chaussure de sport, une polaire, un duvet.

Tout votre équipement doit tenir dans un ou deux sacs souples.

*J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte. Je certifie sur l'honneur savoir nager et m'engage à embarquer dans des conditions de santé le permettant.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation des parents ou tuteurs est indispensable.

Politique de confidentialité :

Droit à l'image

J'accorde à l'entreprise le droit d'utiliser mon image dans les supports publicitaires élaborés.

Cochez la case correspondante Oui Non

Informations confidentielles

Les informations transmises par les clients (téléphone, mail, adresse) ne sont communiquées à aucune société ou personne sans lien avec l'entreprise route surface.

Une assurance complémentaire « accident » peut être souscrite à la demande du client et des assurances annulations sont également disponibles sur le site de l'entreprise.

***Nous attirons votre attention sur la nécessité d'adopter des mesures de distanciation sociale, d'application de gestes barrières, de port du masque, d'hygiène particulière à mettre en œuvre sur et à l'intérieur du bateau pendant la pandémie dûe au Covid 19. Des mesures restrictives de personnes embarquées peuvent être mise en œuvre et un test PCR négatif de moins de 72H ou une attestation de vaccination sera demandée pour tout embarquement.**

Fait à :

le

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »